



Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Mercredi, le 18 mars 2026, à 19 h

Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente
■ M. Mathieu Montégiani	Vice-président
■ Mme Virginie Bernier	Secrétaire
■ Mme Élisabeth Bouchard	Administratrice
■ Mme Morgane Person	Administratrice
■ M. Sylvain Simoneau	Administrateur
■ M. Samuel Yergeau	Administrateur

Absences

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| ■ Mme Marilyn Wellman, trésorière | Il y a quorum. |
|-----------------------------------|----------------|

Autres présences

■ Mme Élainie Lepage	Conseillère du district électoral de Saint-Roch — Saint-Sauveur
■ M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
■ Mme Véronique Demers	Secrétaire de soutien
■ M. Sébastien Paquet	Conseiller en urbanisme

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes participent à l'assemblée. Il n'y a personne en ligne.



Ordre du jour

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Mercredi, le 18 mars 2026, à 19 h

Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Hommage et remerciements à Denis Bergeron	19 h 02
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2026	19 h 05
5. Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier portant sur l'autorisation de l'entrepasage intérieur et extérieur au 2156-2162, rue Cyrille-Duquet	19 h 06
6. Période d'information de la conseillère municipale	19 h 45
7. Période de questions et commentaires des citoyens	19 h 55
8. Suivis des dossiers et affaires nouvelles	20 h 10
■ 8.1 Préparation de l'AGA et avancement du rapport annuel	
■ 8.2 Avancement du Plan d'action du conseil de quartier	
■ 8.3 Avancement du projet d'initiative en biodiversité	
■ 8.4 Retour sur le parcours haute-fréquence du RTC en basse-ville-Vanier-Neufchâtel	
■ 8.5 Suivi des tables de concertation vélo et du transport en commun	
■ 8.6 Discussion sur la sécurité aux arrêts du RTC — CVC Frank-Carrel	
■ 8.7 Discussion sur les demandes prébudgétaires de la Ville — Terrain de la rue de Verdun	
■ 8.8 Discussion sur l'ajout de tables à pique-nique au parc Durocher et à d'autres endroits dans le quartier	



■ 8.9 Discussion sur le CVC Marie-de-l'Incarnation — connexion au pont et à la piste cyclable longeant la rivière Saint-Charles	
■ 8.10 Discussion sur le règlement sur les exigences de plantations et l'aire verte	
■ 8.11 Discussion sur un nouvel appel à projet à venir en septembre du Programme de mobilisation à la sécurité routière	

9. Correspondance et trésorerie	20 h 50
■ 9.1 États financiers (adoption)	
■ 9.2 État des revenus et dépenses	
■ 9.3 Résolution pour paiement de la rédaction du procès-verbal	

10. Divers	20 h 55
-------------------	----------------

11. Fin de l'assemblée	21 h
-------------------------------	-------------



Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Mercredi, le 18 mars 2026, à 19 h

Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303 et par visioconférence.

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Myriam Nickner, présidente du Conseil de quartier de Saint-Sauveur, ouvre l'assemblée à 19 h 06.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Virginie Bernier, dûment appuyée par M. Samuel Yergeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour sans modification.

3. Hommage et remerciements à Denis Bergeron

Mme Myriam Nickner rend un court hommage posthume à Denis Bergeron, ancien conseiller en consultations publiques pour le conseil de quartier de Saint-Sauveur. La présidente tenait à souligner son implication ainsi que ses nombreuses initiatives auprès du conseil d'administration et mentionne qu'il est possible de signer dans le [Livre d'or numérique](#) de la Coopérative funéraire des Deux Rives.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2026

Sur une proposition de M. Mathieu Montégiani, dûment appuyée par Mme Morgane Person, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 18 février 2026.



5. Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier portant sur l'autorisation de l'entreposage intérieur et extérieur au 2156-2162, rue Cyrille-Duquet

La Ville occupe des locaux à l'intérieur du bâtiment situé au 2160, rue Cyrille-Duquet. Elle souhaite que le groupe d'usage « C40 Générateur d'entreposage » y soit autorisé pour pouvoir faire de l'entreposage à l'intérieur du bâtiment ainsi qu'à l'extérieur (sur le côté et à l'arrière du bâtiment) pour les besoins de la centrale d'équipements du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Pour ce faire, il est proposé d'octroyer une permission d'occupation pour le terrain concerné.

Une période de questions fait suite à la présentation du contexte réglementaire du projet par M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec. M. Samuel Yergeau demande d'abord pourquoi on demande une modification permanente au règlement plutôt que d'octroyer une autorisation personnelle à la Ville. Le conseiller en urbanisme explique que les autorisations personnelles, parce qu'elles sont rattachées à un propriétaire précis, sont surtout utilisées pour des organismes de bienfaisance ou des organisations religieuses alors qu'il s'agit ici plutôt d'opérations courantes. Il précise qu'un bail d'environ dix ans est prévu pour permettre l'entreposage de matériel de loisirs.

M. Sylvain Simoneau se questionne si cette modification réglementaire peut représenter un précédent potentiel pour le reste du boulevard Charest. M. Paquet répond que l'entreposage est permis dans la grande majorité des zones du parc industriel, sauf dans les zones en façade du boulevard Charest Ouest qui sont considérées comme l'entrée vers la Ville. C'est pourquoi la Ville ne souhaite pas l'autoriser « plus largement » sur cet axe. M. Paquet souligne aussi la difficulté de trouver des locaux centralement situés pour entreposer du matériel de loisirs; le site serait approprié, notamment parce que certains équipements peuvent être entreposés à l'extérieur et donc à moindre coût.

M. Mathieu Montégiani demande si la Ville ne craint pas de créer un précédent qui pourrait ensuite être réclamé sur d'autres lots longeant Charest Ouest. M. Samuel Yergeau indique qu'un requérant pourrait être frustré de se faire refuser une demande similaire. M. Paquet reconnaît le risque perçu, mais indique qu'elle ne souhaite pas ouvrir la porte largement à ce type de demandes ailleurs, même s'il existe des besoins d'entreposage. L'entreposage extérieur ici serait concentré à l'arrière et sur les côtés du bâtiment et dissimulé derrière un écran opaque. Toute demande similaire serait évaluée au mérite, et il existe plusieurs autres lots dans le parc industriel où l'usage est déjà autorisé; l'intervention actuelle vise aussi à régulariser une situation existante.

M. Sylvain Simoneau rappelle qu'il s'agit possiblement de la 6e consultation touchant des modifications le long de Charest Ouest (entre la voie ferrée et Robert-Bourrassa) et déplore une



gestion fragmentée du secteur. Mme Nickner-Hudon et M. Mathieu Montégiani réitèrent que la relance des consultations pour la Vision Charest Ouest est une demande récurrente du conseil de quartier de Saint-Sauveur. M. Paquet prend en note ces commentaires. La conseillère municipale de Saint-Roch-Saint-Sauveur, Mme Élainie Lepage, ajoute que la Ville de Québec est en réflexion pour maximiser l'espace dans les parcs industriels, notamment par la densification en hauteur.

Après discussion, le conseil de quartier de Saint-Sauveur se prononce majoritairement en faveur pour la modification réglementaire touchant le 2156-2162, rue Cyrille-Duquet (5 en faveur et 2 abstentions).

6. Période d'information de la conseillère municipale

Mme Élainie Lepage, conseillère municipale du district électoral de Saint-Roch — Saint-Sauveur, aborde les sujets suivants :

■ Séance d'information et d'échanges au Patro Laval

Une trentaine de personnes ont participé à la séance d'information et d'échange sur la phase 3 du réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest, tenue le 17 mars au Patro Laval. Les principaux questionnements ont porté sur le transport en commun, les coupures d'eau éventuelles et le pavé. Mme Lepage rappelle qu'il n'y aura pas du pavé sur l'ensemble de la chaussée de la rue Saint-Vallier, mais que ce sera le cas pour les trottoirs.

■ TramCité

Des changements majeurs à plusieurs tracés du RTC seront en vigueur à compter du 21 mars 2026 dans le cadre du projet TramCité. Par exemple, les Métrobus 800 et 801 s'arrêteront dans le secteur du Grand Théâtre et de là, le nouveau parcours 805 prendra le relais vers le terminus de Marly dans le secteur Sainte-Foy. À proximité du quartier Saint-Sauveur, deux changements apportés concernent la rue Cardinal-Maurice-Roy qui deviendra à circulation en sens unique en direction sud et l'ajout du terminus du Parc-Victoria.

M. Sylvain Simoneau, administrateur, demande si le 802 se rendra désormais jusqu'à Grande Allée pour rejoindre le nouveau parcours 805. Mme Lepage lui précise que pour le moment le parcours 802 continuera de s'arrêter sur l'avenue Belvédère à l'angle du boulevard René-Lévesque. Myriam Nickner signale qu'il faut déployer certains efforts pour comprendre la carte interactive sur l'application du RTC.

■ Parcours haute fréquence du RTC

Le tracé du parcours haute fréquence du RTC ([Basse-ville, Vanier, Lebourgneuf et Neufchâtel](#)) est maintenant connu. Le parcours passera notamment par la Gare du Palais, la rue Marie-de-



l'Incarnation, le boulevard Pierre-Bertrand et les Galeries de la Capitale. Ce parcours est caractérisé par une fréquence élevée, soit à des intervalles de 20 minutes ou moins durant la journée. La présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur, Myriam Nickner, commente qu'elle aurait souhaité avoir ce tracé plus tôt en tant qu'utilisatrice du transport en commun. Elle souligne aussi que les autres parcours devront être ajustés en conséquence.

■ **Stations àVélo**

Dans le cadre du développement du réseau àVélo, 5 nouvelles stations àVélo s'ajouteront en 2026 aux stations existantes dans les quartiers Saint-Roch/Saint-Sauveur. De plus, la saison àVélo commencera deux semaines plus tôt (15 avril) et se terminera deux semaines plus tard (15 novembre) que dans les dernières années.

■ **Où tu vas quand tu dors en marchant?**

Le quartier Saint-Sauveur accueillera pour les deux prochaines années le spectacle de théâtre déambulatoire « Où tu vas quand tu dors en marchant ». Le lieu de diffusion sera aux alentours de la Halte #18, proche de la rivière Saint-Charles à l'angle de l'avenue Marie-de-l'Incarnation.

■ **Budget**

Selon les estimés reçus, la décontamination du terrain de la rue de Verdun nécessiterait un investissement de 35 millions de dollars. La demande a été faite dans le cadre du budget de la Ville de Québec.

■ **Escalier des Franciscains**

L'escalier des Franciscains sera reconstruit en 2027. Après vérification, il ne sera pas possible d'installer des dalots à vélo en raison de l'angle de l'escalier trop abrupt.

■ **CVC rue Frank-Carrel**

Un nouveau corridor VivaCité sera aménagé pour relier la rue Franck-Carrel au CVC du chemin Sainte-Foy via l'avenue de Branly. Il s'agit d'un secteur de la Ville très peu agréable pour les cyclistes et les utilisateurs de transport en commun. Mme Nickner se réjouit de ce futur CVC et ajoute que ce lien offrira une alternative intéressante pour les personnes qui se rendent à l'Université Laval en raison du fort achalandage pendant les périodes de pointe du CVC sur chemin Sainte-Foy.



7. Période de questions et commentaires des citoyens

■ **Mobilité active dans Saint-Malo**

Un citoyen demande à quel endroit est située l'intersection sécuritaire pour les piétons et les cyclistes dans le parc industriel Saint-Malo. On lui répond que c'est sur la rue Borne.

■ **Propreté des rues**

Une citoyenne a rencontré Gabrielle Doucet-Simard (organisme La Concerte) pour mettre sur pied un comité de propreté. La citoyenne en question déplore le nombre effarant de déjections de chiens qu'elle voit dans l'espace public lorsqu'elle promène son chien. Elle aimerait voir son quartier plus propre et souhaite sensibiliser la population à cet enjeu.

La conseillère municipale, Élainie Lepage, rappelle que le 311 l'outil idéal pour signaler des situations de ce genre. Mme Lepage affirme avoir contacté Nadia Reghai, directrice générale de la SDC Saint-Sauveur, pour voir ce qui peut être fait le long de l'artère commerciale Saint-Vallier Ouest. La présidente du conseil de quartier, Mme Myriam Nickner-Hudon, suggère une corvée de nettoyage le long de l'artère commerciale ce printemps, pour améliorer le niveau de propreté.

8. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

■ **Préparation de l'AGA et avancement du rapport annuel**

M. Mathieu Montégiani prévoit soumettre le rapport annuel 2025 aux autres administrateurs du conseil de quartier au courant de la prochaine semaine.

■ **Avancement du Plan d'action du conseil de quartier**

Mme Virginie Bernier mentionne que le plan d'action 2026-2030 du conseil de quartier devrait tenir sur quelques pages et être terminé au courant du weekend de Pâques. L'objectif demeure d'en faire la présentation aux citoyens lors de l'AGA du 15 avril prochain et de l'adopter lors de la prochaine séance ordinaire du conseil de quartier. Mme Bernier rappelle que le plan d'action permettra de toucher à une subvention de la Ville de Québec pouvant aller jusqu'à 10 000\$ annuellement, ce qui représente un levier intéressant pour appuyer des initiatives locales porteuses pour le quartier.

■ **Avancement du projet d'initiative en biodiversité**

Mme Myriam Nickner-Hudon mentionne qu'elle attend un retour de CKIA FM concernant la faisabilité et les coûts de réalisation pour le balado sur la biodiversité. Dans le cadre d'un nouvel appel à projet il pourrait également être intéressant d'organiser un bioblitz le long de la rivière Saint-Charles.



■ **Parcours haute fréquence du RTC**

S.O. (déjà discuté précédemment)

■ **Table de concertation vélo et du transport en commun**

M. Sylvain Simoneau mentionne que la dernière séance de la table de concertation vélo a permis de présenter et de discuter des projets Corridors Viva Cité (CVC) pour 2026 soit :

- Le CVC de la 4e Avenue et chemin de la Canardière entre la 3e Avenue et la 25e Rue;
- Le CVC du boulevard des Chutes dans le prolongement de celui du boulevard Ste-Anne entre le boulevard François-De Laval et l'avenue Larue
- Le CVC du boulevard Pierre-Bertrand entre le boul. Wilfrid-Hamel et la rue des Rocailles

Des échanges concernant la nouvelle politique de déneigement et la qualité du déneigement sur l'ensemble du réseau hivernal ont également eu lieu. Aucun administrateur du conseil de quartier n'a pu assister à la rencontre de la table de concertation sur le transport en commun.

■ **Arrêts du RTC CVC Frank-Carrel**

S.O. (déjà discuté précédemment)

■ **Terrain de la rue Verdun**

Les membres du conseil de quartier espèrent que le financement (35 M\$ pour la décontamination) à la Ville de Québec sera débloqué.

■ **Discussion sur l'ajout de tables à pique-nique au parc Durocher et à d'autres endroits dans le quartier**

Le 311 demeure le meilleur outil pour réclmer plus de tables à pique-nique dans les parcs. M. Samuel Yergeau propose de préparer un formulaire intelligent que les citoyens pourraient compléter pour indiquer à quels endroits ceux-ci aimeraient avoir des bancs de parcs et des tables à pique-nique supplémentaires. Une résolution sera faite ultérieurement.

■ **CVC Marie-de-l'Incarnation**

Les travaux de réfection à l'intersection du boulevard Hamel et de l'avenue Marie-de-l'Incarnation qui permettront entre autres de mieux connecter les deux CVC se dérouleront plutôt à partir de 2027.

■ **Exigences de plantations et de l'aire verte**

Bien que les promoteurs immobiliers doivent inclure dans leurs nouveaux projets des plantations et du verdissement, Mme Nickner-Hudon souhaitait mentionner que les bénéfices espérés ne



sont pas toujours au rendez-vous. Mme Élainie Lepage tient à nuancer les propos en indiquant que le pourcentage d'aires vertes exigé dans le cadre notamment de nouvelles constructions ne sera pas seulement pour du verdissement, mais aussi à favoriser l'absorption des eaux de pluie.

■ **Nouvel appel à projets – Subvention pour mobiliser en sécurité routière**

Mme Virginie Bernier mentionne que le nouvel appel à projets pour mobiliser en sécurité routière se déroulera au mois de septembre 2026. Les conseils de quartier de la Ville font partie des rares organismes à pouvoir appliquer pour cette subvention.

9. Correspondance et trésorerie

■ **Adoption des états financiers**

En l'absence de la trésorière, l'adoption est reportée en avril.

■ **État des revenus et dépenses :**

En l'absence de la trésorière, la discussion est reportée en avril.

■ **Travail de secrétariat**

Résolution CQSS-26-03-01

Sur proposition de M. Mathieu Montégiani, dûment appuyée par M. Samuel Yergeau, il est unanimement résolu de verser un montant de 130\$ à Mme Véronique Demers pour le travail de rédaction du procès-verbal de la séance du mercredi 18 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité

10. Divers

S.O.

11. Fin de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h17.

Autoriser l'entreposage intérieur et extérieur au 2156-2162 Cyrille-Duquet

(R.C.A.2V.Q.425 – R.C.A.2V.Q.426)

Mars 2026

Autorisation de l'entreposage intérieur et extérieur au 2156-2162, rue Cyrille-Duquet

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- * Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- * Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- * Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

La Ville occupe des locaux à l'intérieur du bâtiment situé au 2160, rue Cyrille-Duquet. Elle souhaite que le groupe d'usage C40 Générateur d'entreposage y soit autorisé pour pouvoir faire de l'entreposage à l'intérieur du bâtiment ainsi qu'à l'extérieur (sur le côté et à l'arrière du bâtiment) pour les besoins de la centrale d'équipements du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Pour ce faire, il est proposé d'octroyer une permission d'occupation pour le terrain concerné.

Principales modifications réglementaires

Règlement R.C.A.2V.Q.425 : Autoriser une permission d'occupation sur le lot numéro 1 737 227 du cadastre du Québec pour un usage du groupe C40 générateur d'entreposage et l'entreposage extérieur des types A, B, C, D, E et G.

Règlement R.C.A.2V.Q.426* : Approuver une permission d'occupation sur le lot 1 737 227 du cadastre du Québec pour un usage du groupe C40 générateur d'entreposage et un usage associé d'entreposage extérieur des types A, B, C, D, E et G.

Aux fins de cette occupation, un conteneur utilisé comme bâtiment, construction accessoire ou équipement d'entreposage peut être implanté à moins de 15 mètres d'une ligne de lot et sa surface extérieure peut être recouverte d'une peinture d'origine. L'occupation visée doit commencer avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme afin d'autoriser une demande d'occupation sur le lot numéro 1 737 227 du cadastre du Québec.

* **Le règlement R.C.A.2V.Q.426 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.**

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=984>

Démarche de participation publique

- Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur (18 mars 2026)
- Consultation écrite (du 19 au 25 mars 2026, inclusivement)

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Rapport de l'assemblée publique de consultation et de la demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur
- Rapport de la consultation écrite

Rétroaction

Poursuivre la modification réglementaire sans apporter d'ajustements aux deux règlements.

Annexe I : rapports des différentes étapes

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et de demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sauveur

Date et heure

Le mercredi 18 mars 2026, à 19 h

Lieu : Centre communautaire Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 303

Déroulement de l'activité

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation;
2. Présentation des moyens utilisés pour annoncer la présente consultation;
3. Présentation des modifications réglementaires par le conseiller en urbanisme;
4. Période de questions et commentaires du public et du conseil de quartier;
5. Formulation de l'opinion du conseil de quartier;
6. Rappel de la tenue de la consultation écrite;
7. Fin de l'activité et reprise de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du conseil de l'Arrondissement des Rivières

Participation

18 personnes ont participé à l'activité, dont 7 membres du conseil d'administration du conseil de quartier et 2 personnes assistant en ligne.

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Myriam Nickner-Hudon
- Mathieu Montégiani
- Virginie Bernier
- Sylvain Simoneau
- Elisabeth Bouchard
- Samuel Yergeau
- Morgane Person

Membre du conseil municipal

- **Elainie Lepage**, conseillère municipale du district de Saint-Roch-Saint-Sauveur

Personne-ressource de la Ville

- **Sébastien Paquet**, conseiller en urbanisme, Gestion territoriale.

Animation de la rencontre

- **Dave G. Pelletier**, conseiller en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyennes et des communications

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur recommande majoritairement au conseil de l'Arrondissement des Rivières **d'approuver** les projets de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 737 227 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q.425 et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 737 227 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q.426.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	5	Accepter la demande Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander aux autorités municipales concernées de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	2	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public et du conseil de quartier

Lors de cette assemblée publique de consultation, Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme à la Gestion territoriale de la Ville de Québec, a expliqué le contexte réglementaire de ce projet. Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de partager leurs idées et leurs préoccupations.

Les principaux questionnements des participants concernaient la pertinence du mécanisme choisi, la justification du changement d'usage, le regret qu'une vision d'ensemble pour le boulevard Charest Ouest ne soit pas relancée pour encadrer ces décisions et l'évolution du parc industriel de Saint-Malo.

Mécanisme choisi

Une personne administrant le conseil de quartier demande pourquoi ne pas procéder par autorisation personnelle.

M. Paquet indique que les autorisations personnelles, rattachant l'autorisation à un propriétaire en particulier, sont généralement utilisées pour des organismes de bienfaisance ou les organisations religieuses. Ici, on est dans les opérations plus courantes. Un bail est signé pour une dizaine d'années afin d'y entreposer du matériel de loisirs.

Justification du changement d'usage

Une personne administrant le conseil de quartier souhaite savoir pourquoi l'entreposage n'y était pas permis et pourquoi ce serait une bonne idée de l'autoriser maintenant.

Le conseiller en urbanisme précise que l'entreposage est permis dans la grande majorité des zones du parc industriel. Il y a seulement les zones en façade du Boulevard Charest Ouest où il n'est pas autorisé, puisqu'il s'agit de l'entrée de ville. C'est pour cela que la Ville ne souhaite pas l'autoriser plus largement. Il indique qu'il est difficile de trouver des locaux situés en un lieu central pour entreposer du matériel de loisirs et que ce site semble approprié puisque certains types de matériels de loisirs peuvent y être entreposés à l'extérieur et donc à moindre coût.

Une personne administrant le conseil de quartier indique se souvenir que ces locaux ont autrefois hébergé le commerce *Club Tissu*, depuis fermé.

Une personne demande si la Ville ne craint pas de créer un contraignant précédent par cette autorisation et si l'usage ne risque pas d'être ensuite réclamé dans les autres zones longeant le boulevard Charest Ouest.

Une autre personne ajoute qu'il se trouve déjà pourtant un autre espace d'entreposage sur le lot appartenant à la Ville situé sur la rue Marie-de-l'Incarnation. Elle rappelle que d'autres projets de modifications réglementaires présentés au conseil de quartier avaient l'objectif inverse, soit de retirer ces usages d'entreposage.

Une personne indique croire qu'il pourrait être frustrant pour un requérant se faisant refuser une même demande.

M. Paquet confirme que ce n'est pas ce que souhaite la Ville, bien qu'il y ait des besoins pour de l'espace d'entreposage et que nous ne montrerions pas aisément la même ouverture pour d'autres demandes.

Le terrain sur la rue Marie-de-l'Incarnation ne fait pas partie de l'entrée de ville. Il rappelle qu'ici l'entreposage extérieur serait concentré à l'arrière et sur les côtés du bâtiment principal et qu'il serait dissimulé derrière un écran opaque.

Il précise également que toute demande similaire serait évidemment évaluée au mérite et qu'il y a plein d'endroits au sein de même de ce parc industriel où cet usage est autorisé. Nous venons ici régulariser quelque chose d'existant.

Relancer la Vision Charest Ouest

Une personne administrant le conseil de quartier rappelle qu'il s'agit de la 6^e consultation présentée à ce conseil concernant des projets de modifications réglementaires le long du boulevard Charest Ouest, entre la voie ferrée et l'autoroute Robert-Bourrassa. On a retiré des usages industriels avant la pandémie, on a ensuite ramené de l'industriel, joué dans l'entreposage dans le parc industriel à la pièce et autorisé un centre d'entreposage de 5 étages. Il souligne qu'une révision plus générale lui semblerait plus pertinente quant à la Vision de Charest Ouest.

D'un même souffle, deux administrateurs soulignent que la Vision Charest Ouest gagnerait à être relancée, ce qui est une demande récurrente du conseil de quartier et que le parc Saint-Malo se désindustrialiserait à leurs yeux, se transformant progressivement en un quartier de services commerciaux.

Le conseiller en urbanisme prend note de ces remarques.

La conseillère municipale précise que les besoins en locaux industriels dans la ville sont grands et qu'une démarche de densification des parcs industriels était déjà entamée. Observant que plusieurs bâtiments de ces parcs industriels ne comptent qu'un ou deux étages et que les vastes espaces de stationnement les entourant gagneraient à être déminéralisés, elle rappelle que l'objectif est de densifier les parcs industriels pour répondre à la demande à l'intérieur du périmètre urbanisé.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale et au Conseil de l'Arrondissement Les Rivières.

Réalisation du rapport

Date

Le 20 mars 2026

Rédigé par

Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyennes et des communications.

Approuvé par :

Myriam Nickner-Hudon, présidente du conseil de quartier de Saint-Sauveur.

Activité de participation publique



Activité en ligne et par téléphone – Consultation écrite

Date

Du 19 au 25 mars 2026, inclusivement

En ligne :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=984>

Activité réalisée à la demande du conseil de l'Arrondissement Les Rivières

Participation

Personne-ressource de la Ville

- Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, gestion territoriale.

Coordination de la consultation

- Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques

Nombre de personnes ayant participé : Aucune

Questions et commentaires du public

- Aucune

Réalisation du rapport

Date

25 mars 2026

Rédigé par Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyennes et des communications.